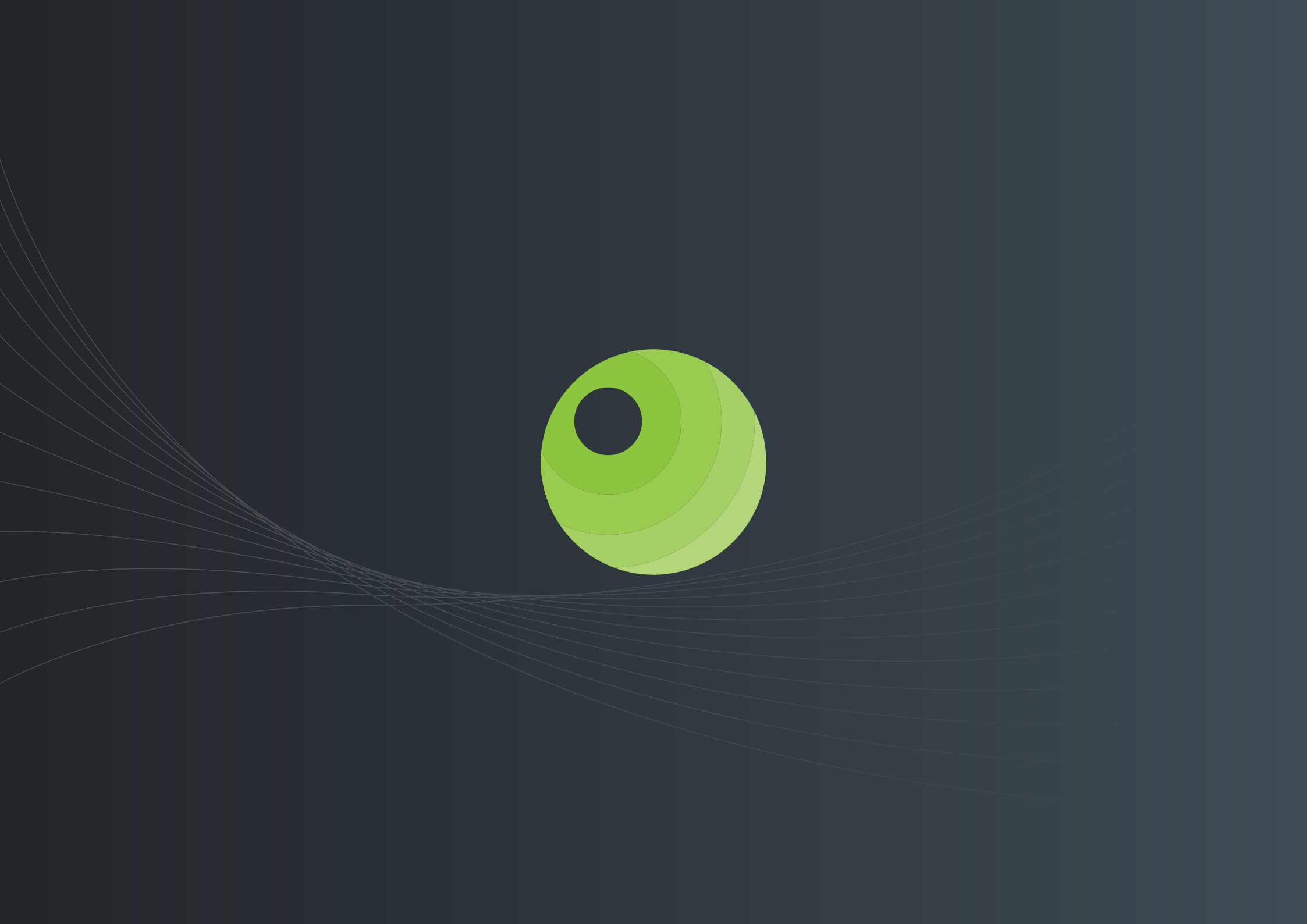




# Experts du désamiantage pour les professionnels



# Désamiantage et maîtrise du risque amiante

Depuis 2006, Ecolex est une entreprise de désamiantage qui met au service de ses clients son expertise technique ainsi que sa maîtrise du métier sur le territoire français. Aujourd'hui, nous comptons sur huit équipes expérimentées fidèles à Ecolex depuis une dizaine d'années et disposons d'un large parc d'équipements, ce qui représente la garantie de notre savoir-faire.



## Réactivité et proactivité

Tous les chantiers de désamiantage sont différents, et nous le savons ; l'expérience sur laquelle nous comptons nous permet d'être en mesure de nous adapter à divers types de défis.

## Une gestion de projet organisée dans le respect des plannings fixés

Besoin d'un désamiantage rapide afin de pouvoir lancer les prochaines étapes de votre chantier sans perdre de temps ? Nous avons à plusieurs reprises su prouver que nous étions capables de respecter les délais nous étant imposés, alors faites appel à nous !

## Équipements de très haute qualité à la pointe de la technologie

Une intervention de désamiantage réussie nécessite le recours à un matériel de pointe. Chez Ecolex, nous mettons un point d'honneur à faire les investissements nécessaires au renouvellement régulier de notre parc d'équipements.

## Nos équipes sont constituées d'experts du domaine qui comptent sur une expérience de plus de 20 ans

Nous solliciter et nous confier un chantier de désamiantage, c'est placer son projet entre les mains d'experts du domaine. Nos équipes sauront toujours mettre leur savoir-faire au service de vos besoins particuliers !



« J'ai travaillé avec les équipes d'Ecolex sur quelques opérations. Leur maîtrise du risque et des exigences réglementaires ont permis de réaliser des opérations dans le plus strict respect de la Loi. »

Thierry MONNET / SIAREM — Assistant Maître d'Ouvrage

# L'histoire d'Ecolex

Le désamiantage impose depuis 1996 une qualification pour les entreprises de traitement de l'amiante. Ecolex est une société certifiée AFNOR titulaire du MASE et spécialisée dans les travaux de retrait des Matériaux et Produits Contenant de l'Amiante (MPCA).

2000



En 2000, Ian Allison prend la direction de la division française du groupe Pectel, où il a passé 17 ans dont 5 en Allemagne, 7 au siège en Angleterre puis 5 en France.

2006



En 2006, fort de ses 20 années d'expérience en Europe, il décide de fonder une filiale d'excellence en France. C'est comme cela qu'est née Ecolex Technologies.

2008



En 2008, Ecolex figure parmi les premières sociétés à obtenir la certification AFNOR, qui a été renouvelée en 2023.

2020



En 2020, sollicitée pour intervenir sur divers importants chantiers, Ecolex repense son logo et reconstruit son site Internet afin d'insuffler modernité et fraîcheur à son image de marque.

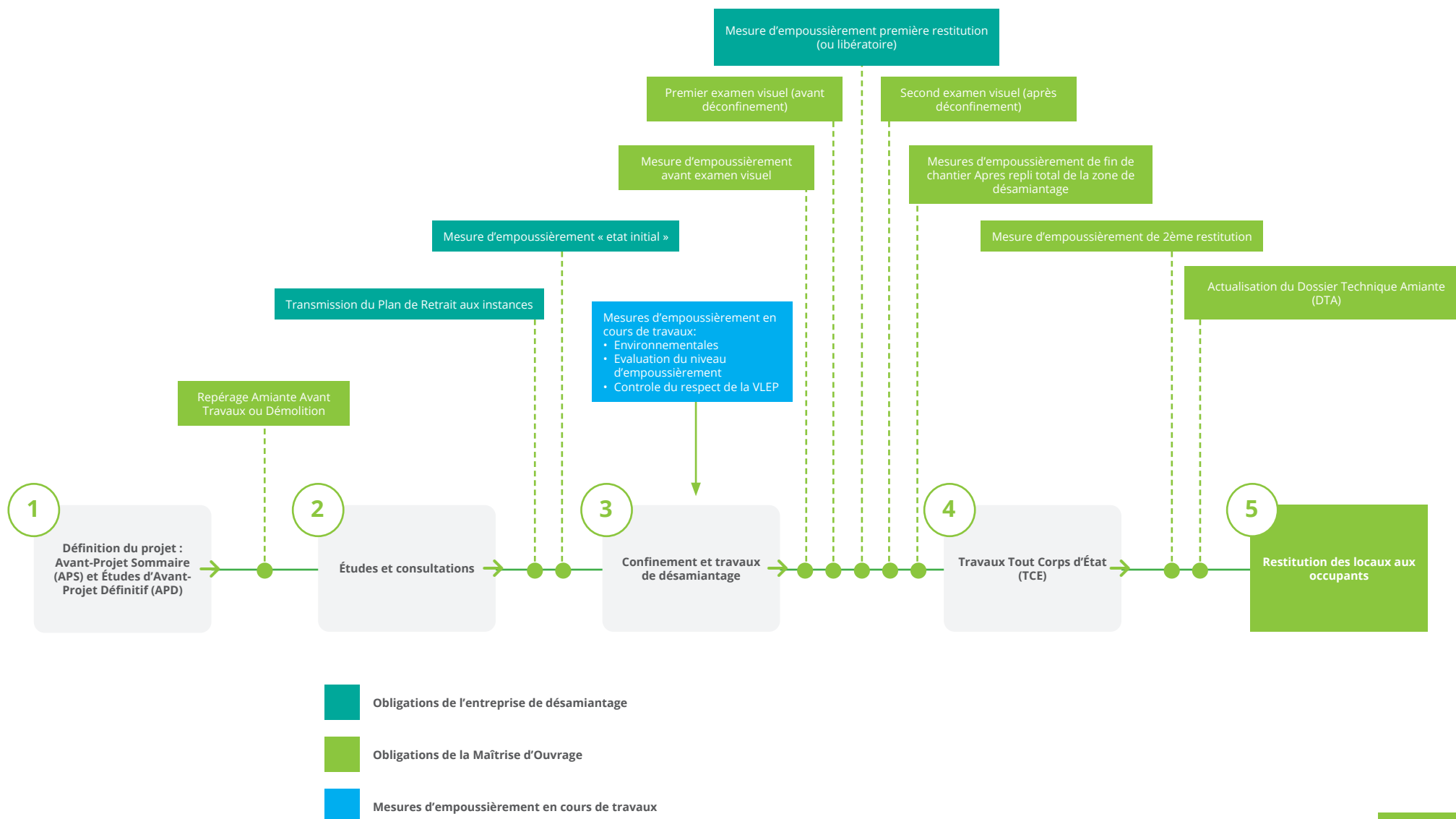
2022



Ecolex obtient la certification MASE en 2022, ce qui lui permet de pouvoir intervenir sur des chantiers industriels. Cette certification a été renouvelée en 2023 pour 3 ans.



# Vos obligations amiante



# Ecolex en quelques chiffres

Forts de notre expérience et de notre savoir-faire, au fil des années, nous pouvons aujourd'hui résumer l'histoire de notre entreprise aux chiffres suivants :

**1500**  
chantiers

1500 chantiers honorés

**1 500 000€**

1,5 million d'euros investis dans le matériel et son renouvellement

**17 000**  
TONNES

17 000 tonnes d'amiante retirées

**41**  
employés

30 sur le terrain (dont nos propres électriciens) ainsi que 11 au bureau (dont un responsable de magasin)

**10**  
ans

Une moyenne de 10 ans d'expérience chez les employés



# Certifications professionnelles

**Les entreprises de désamiantage se doivent de respecter certaines normes et règles établies par les organismes certificateurs tels qu'AFNOR (ou Association Française de NORmalisation), qui a été fondée en 1926. C'est elle qui définit et qui délivre les normes NF (Normes Françaises) ainsi qu'AFAQ (Association Française pour l'Amélioration et le management de la Qualité) pour des biens matériels comme immatériels. Certaines de ces normes ont été rendues obligatoires par les autorités publiques ; c'est le cas la NF X46-011.**

## Certification AFNOR

La certification AFNOR permet d'attester de la capacité d'une entreprise à réaliser des travaux de traitement de l'amiante, conformément aux exigences fixées par la norme NF X46-010 (également rappelées dans la norme NF X46-011). Cette certification permet aux entreprises en étant titulaires de :

- Détenir le passeport obligatoire pour être un acteur dans le secteur du traitement de l'amiante
- Optimiser les pratiques et modes d'intervention sur un chantier
- Présenter des caractéristiques certifiées, puisque les audits menés par l'AFNOR évaluent les capacités organisationnelles et techniques de l'entreprise à mettre en oeuvre des travaux de traitement de l'amiante



## Certification MASE

Le MASE (Manuel d'Amélioration de Sécurité des Entreprises) est un référentiel de système de management de la santé et de la sécurité au travail, mais aussi, depuis plus récemment, de la protection de l'environnement :

- Volet « santé » : éviter l'apparition de maladies découlant de l'exposition à des produits toxiques ainsi que les conséquences de long terme en général
- Volet « sécurité » : prévenir les accidents de travail et les conséquences de court terme en général
- Volet « environnement » : veiller à mettre en place des process s'inscrivant dans la protection et la préservation de l'environnement

Le référentiel MASE propose, à échelle nationale, la démarche de progrès la plus simple et la plus efficace possible. L'objectif premier est d'aider les entreprises à mettre en oeuvre des systèmes de management SSE (Santé Sécurité Environnement) viables et efficaces.



# PISCINE OLYMPIQUE

## MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

LIEU	DATE	DURÉE	QUANTITÉ D'AMIANTE RETIRÉE
Saint-Denis (93)	2020-2021	9 mois	Plus de 300 tonnes

### Le client

La Métropole du Grand Paris est le maître d'ouvrage de la piscine olympique des Jeux Olympiques 2024 au sein de la ZAC Plaine Saulnier, située en face du Stade de France à Saint-Denis. Plus largement, la Métropole est également maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'ensemble de la Plaine Saulnier qui a vocation à devenir un quartier mixte, vivant et agréable à vivre.

Afin que ces travaux de construction de la piscine olympique puissent avoir lieu, il a préalablement été nécessaire de procéder à une opération de désamiantage, en vue de démolir les bâtiments déjà en place sur site. Ecolex s'est ainsi chargé du désamiantage, préalablement à l'intervention de démolition confiée à CARDEM.

### Les défis relevés

Afin de donner une idée de l'envergure de ce projet, voici quelques chiffres qui résument bien le chantier de Saint-Denis : 13 bâtiments à confiner, 10 000 m d'enduit à désamianter, 15 000 m de confinement thermo rétractable à installer et 300 tonnes de déchets amiantés à évacuer.

Le principal challenge de ce chantier a consisté en la mobilisation d'importants moyens, aussi bien humains que matériels, afin de permettre le respect du planning prévisionnel qui devait coordonner les activités de 2 entreprises de désamiantage et du démolisseur :

- Du côté humain, les équipes opérationnelles ont été encadrées par 2 conducteurs de travaux et plusieurs chefs de chantier. À certaines étapes de notre intervention, l'effectif global a parfois pu atteindre les 35 personnes
- Du côté matériel, Ecolex a déployé un magasin annexe permettant de gérer les équipements sur site

Autre défi de taille, les confinements extérieurs sur échafaudages, en film thermo rétractable, ont quasiment tous été réalisés par nos équipes, formées à cette technique particulière.

Enfin, ce chantier a été réalisé en pleine crise sanitaire du Covid, avec toutes les complications engendrées par cette situation (gestes barrières, distances de sécurité, etc)

### Le résultat

Grâce à notre mobilisation conséquente, nous avons réussi à livrer le chantier dans les temps, conformément au planning prévisionnel et au délai global des travaux, et ce en dépit du contexte sanitaire. Le terrain a ainsi pu être restitué dans les meilleures conditions pour le démarrage du chantier de construction du centre aquatique olympique.

Ce chantier d'envergure a permis à nos encadrants d'acquérir une solide expérience en matière de gestion et de logistique. Son déroulement a donné entière satisfaction aux organismes de prévention et de contrôle.



**Les travaux de désamiantage menés à Saint-Denis représentent le plus important chantier de l'histoire d'Ecolex.**





# CERDIA PROJECT

## EN COLLABORATION AVEC LA CARDEM

LIEU	DATE	DURÉE	QUANTITÉ D'AMIANTE RETIRÉE
Saint-Maurice-l'Exil (35)	2021-2022	8 mois	290 tonnes

### Le client

CERDIA France, maître d'ouvrage sur ce projet, a missionné Ecolex ainsi que la CARDEM pour désamianter 20 bâtiments différents via des travaux extérieurs (sur toitures et bardages) ainsi qu'intérieurs, au sein de zones confinées.

### Les défis relevés

C'est afin de réaliser ce chantier qu'Ecolex a entrepris les démarches nécessaires afin d'obtenir la certification MASE. Lors de certaines phases de l'opération, le site était occupé, ce qui ajoute une dose de complexité à l'organisation et implique une rigueur d'autant plus poussée au niveau de la planification et de la sécurité.

Aucun accident n'a eu lieu au cours de ce chantier, ce qui représente une grande fierté pour Ecolex. CERDIA France avait fait appel à un représentant de la santé et de la sécurité, qui était mobilisé sur site afin de procéder à des vérifications continues des travaux menés. Il n'a rien eu à redire sur les procédures mises en place, et ça aussi, c'est une fierté pour Ecolex !

### Le résultat

Finalement, à l'achèvement du chantier, CERDIA France nous a félicités pour la qualité du travail fourni. Nous avons même eu l'honneur de recevoir de leur part une lettre de référence.

### Reference

*"Je tenais, par la présente, à vous remercier et vous féliciter pour la qualité des travaux de désamiantage effectués sur notre site avant démolition de certains de nos bâtiments.*

*Ces travaux ont été effectués dans le respect des délais et coûts annoncés. Nous tenons à souligner tout particulièrement le professionnalisme de vos équipes, la qualité des échanges durant les 6 mois de travaux et la rigueur dont ils ont fait preuve, dont le respect des règles de sécurité du site. Nous ne déplorons aucun incident ni soin aux personnes durant cette période, ce qui est remarquable.*

*Nous ne manquerons pas de recommander votre entreprise et n'hésiterons pas à vous consulter pour d'éventuelles autres affaires. Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées."*

**Pascal LUTHRINGER** Directeur Cerdia France SAS

En 2021, Ecolex s'est chargé du chantier de désamiantage de divers bâtiments, en collaboration avec la CARDEM.

# ARCELORMITTAL

## VEOLIA INDUSTRIAL GLOBAL SOLUTIONS

LIEU	DATE	DURÉE	QUANTITÉ D'AMIANTE RETIRÉE
Fos-sur-Mer (13)	2019-2020	17 mois	100 tonnes de poussières <i>(estimation, car le client s'est chargé lui-même de l'évacuation des déchets)</i>

### Le client

En janvier 2019, VEOLIA a fait appel à Ecolex pour intervenir sur le site d'ArcelorMittal. En effet, il était nécessaire, afin de permettre aux sous-traitants d'exploiter les lieux en toute sécurité, de faire décontaminer le bâtiment EB2, fournissant l'énergie au site de l'aciérie.

### Les défis relevés

ArcelorMittal étant une usine métallurgique, il était important pour nos équipes d'agir tout en respectant les règles liées à l'intervention sur un site industriel. Ainsi, il a été nécessaire de réfléchir à comment organiser un phasage des travaux permettant le maintien de l'activité au sein du bâtiment EB2.

D'autre part, afin de limiter les phases d'occupation du bâtiment, nous avons dû nous tenir à un planning strict ainsi qu'à des délais très serrés.

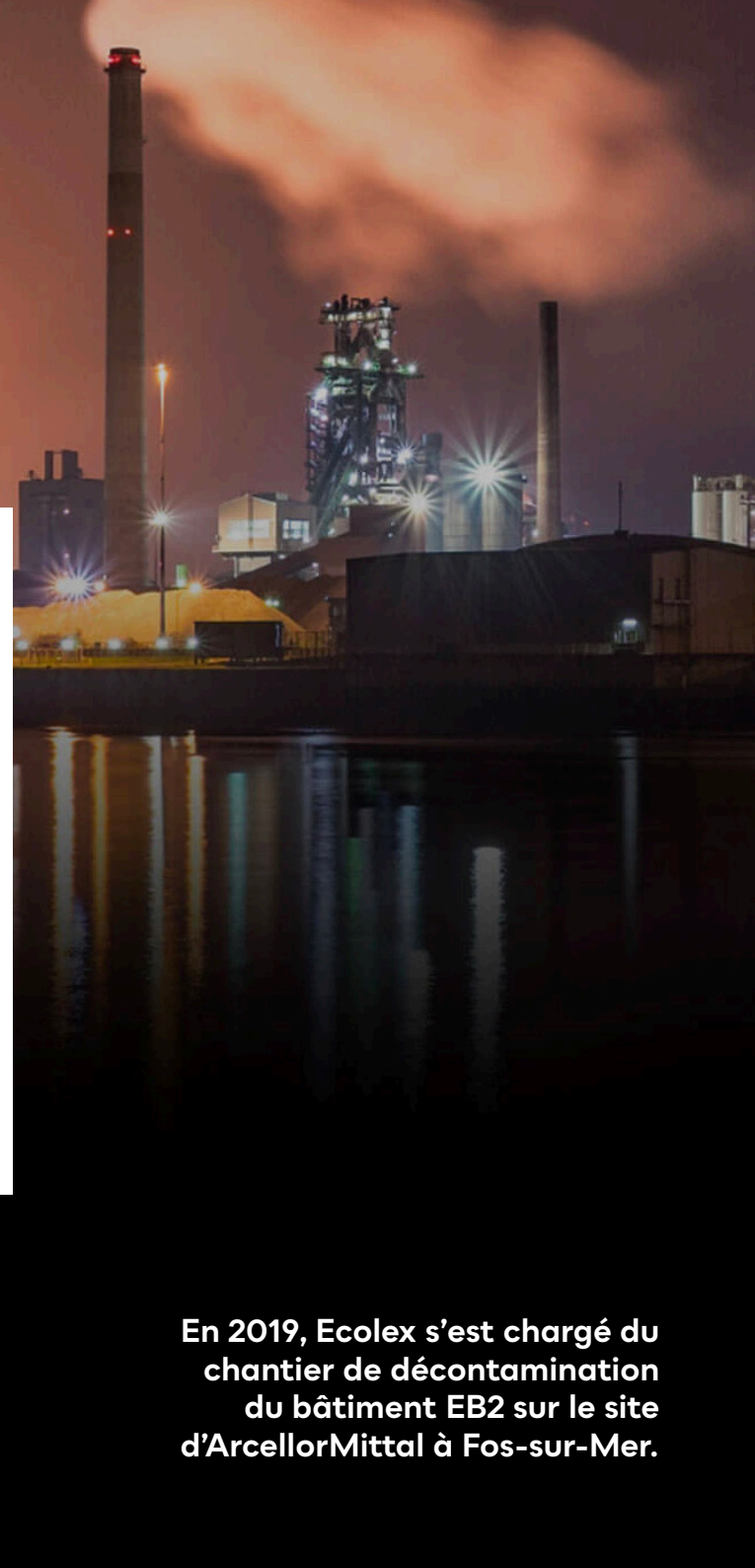
Enfin, il fallait être réactifs entre la commande et les travaux. En effet, s'agissant de travaux de décontamination, nous n'étions pas soumis au délai administratif d'un mois relatif au dépôt du plan de retrait.

### Le résultat

Malgré les contraintes caractérisant la réalisation de ce chantier, notre intervention s'est soldée par une réussite. En effet, nos équipes ont atteint les objectifs fixés, à savoir une décontamination complète des locaux sans jamais interrompre l'exploitation du bâtiment.

En intervenant sur ce site, nous avons réussi à agir suffisamment rapidement pour ne pas aller au-delà des délais nous ayant été imposés. Mais ce n'est pas tout ; nous avons également su faire preuve des capacités d'adaptation sur lesquelles il était essentiel de compter afin de réaliser les travaux sans pour autant freiner l'exploitation et l'activité du bâtiment EB2.

La conclusion de ce chantier, dans les temps et le respect des objectifs fixés, est une expérience qui a marqué l'histoire d'Ecolex et qui nous rend ainsi désormais capables de gérer d'autres chantiers présentant le même genre de particularités.







# CENTRE HOSPITALIER FLEYRIAT

CENTRE HOSPITALIER DE BOURG-EN-BRESSE

LIEU	DATE	DURÉE	QUANTITÉ D'AMIANTE RETIRÉE
Bourg-en-Bresse (01)	2017-2021	4 ans	430 tonnes

## Le client

A partir de janvier 2017, Ecolex s'est chargé du chantier de désamiantage du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse, en sous-traitance pour le groupe GCC. L'intervention consistait à retirer divers matériaux amiantés dans différents pavillons de l'hôpital, devant rester en activité tout au long des 4 années de durée des travaux.

## Les défis relevés

Les hôpitaux font partie des établissements qui ne peuvent fermer leurs portes et qui doivent fonctionner 7 jours sur 7, jour comme nuit. Ne perdant pas de vue cet aspect, nos équipes ont ainsi dû affronter un challenge ; celui d'organiser le phasage des travaux en fonction de l'activité au sein de l'hôpital, et ce tout en générant le moins de nuisances possibles au regard des règles sanitaires de l'hôpital.

Nous avons également dû articuler nos opérations de désamiantage autour d'un planning strict et faire en sorte d'effectuer des interventions limitées dans le temps afin d'éviter la condamnation de circulations ou de services de l'hôpital.

## Le résultat

En dépit des contraintes inhérentes à la nature de ce chantier, nos équipes sont parvenues à désamianter les lieux sans jamais interrompre l'activité de l'hôpital, mais aussi à réhabiliter complètement certains services.

Ecolex a su faire montre de la proactivité qui s'imposait au vu des circonstances pour mener cette opération de désamiantage à bien. Cette réussite montre que nous sommes suffisamment qualifiés pour gérer un chantier s'établissant au sein d'un hôpital, avec toutes les complexités d'organisation et d'intervention qu'un tel site implique.

**C'est en 2017 que les équipes d'Ecolex ont commencé à intervenir sur le site du Centre Hospitalier de Bourg-en-Bresse.**

# Les principaux clients d'Ecolex



L'ORÉAL

L'ORÉAL



Coca-Cola

COCA COLA



SNCF

SNCF



RTÉ

RTE



emts

EMTS



GCC

GCC



Cerdia

CERDIA



cnrs

CNRS



CARDEM

CARDEM



EIFFAGE  
CONSTRUCTION

EIFFAGE CONSTRUCTION



VINCI  
AUTOROUTES

VINCI AUTOROUTES



VINCI  
IMMOBILIER

VINCI IMMOBILIER MÉDITERRANÉE





MARSEILLE MÉTROPOLÉ



FACULTÉ DE MÉDECINE DE NICE



AUCHAN



DIGITAL REALTY



BELFOR



ARCELORMITTAL



VILLE DE MARSEILLE



ORTEC



UNICIL



ADOMA



GPMM



VIGS (VEOLIA INDUSTRIES GLOBAL SOLUTIONS)

# Glossaire des termes fréquemment utilisés dans le secteur du désamiantage

## **Maîtrise d'ouvrage (MOA) :**

personne physique ou morale pour qui est réalisé le projet ; client.

## **Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) :**

professionnel de l'acte de construire dont le rôle consiste à aider le maître d'ouvrage à définir et mener le projet.

## **Maîtrise d'œuvre (MOE) :**

personne physique ou morale à qui le maître d'ouvrage choisit de confier les travaux. La FID engage le producteur sur les informations fournies et est nécessaire à l'obtention du CAP.

## **Code du Travail (CT) :**

recueil rassemblant les textes législatifs et réglementaires applicables en matière de droit du travail.

## **Moyens de protection collective (MPC) :**

dispositifs techniques qui isolent un danger des personnes potentielles exposées à ce même danger ; en l'occurrence, l'amiante.

## **Coordonateur Santé/Sécurité (CSPS) :**

personne chargée d'intervenir sur les chantiers de bâtiment ou de génie civil lorsqu'officier plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants.

## **Plan général de coordination (PGC) :**

document imposé par la réglementation française qui définit l'ensemble des mesures devant être mises en oeuvre pour prévenir les risques sur certains chantiers de travaux de construction ou de maintenance.

## **Plan d'installation du chantier (PIC) :**

document visant à fournir les indications nécessaires à la mise en oeuvre des diverses installations et des matériels prévus pour la réalisation de travaux.

## **Certificat d'acceptation préalable (CAP) :**

ce certificat désigne un devis qui identifie le producteur d'un déchet, la nature de ce dernier, le type de conditionnement et le coût de traitement.

## **Fiche d'identification déchet (FID) :**

document définissant les mesures de prévention et de sécurité pour le transport et la manipulation de déchets ; en l'occurrence, de déchets amiantés.

## **Repérage avant travaux (RAT ou RAAT) :**

processus de diagnostic visant à rechercher, identifier et localiser les matériaux et produits contenant de l'amiante susceptibles d'être affectés directement ou indirectement par les travaux et interventions visés à l'article R. 4412-94 du code du travail et définis par le donneur d'ordre.

## **Repérage avant démolition (RAD ou RAAD) :**

processus de diagnostic dont le but consiste à localiser de manière exhaustive tous les matériaux et produits pouvant contenir de l'amiante avant de procéder à une opération de démolition.

## **Plan de retrait amiante (PRA) :**

document devant obligatoirement être réalisé par l'entreprise chargée du désamiantage sur un chantier (travaux en Sous-Section 3) préalablement au démarrage des travaux. Figurent dans le PRA toutes les informations relatives à la sécurité des salariés lors du processus de retrait de l'amiante (équipements, conditions de travail)

## **Matières en suspension (MES) :**

matières solides insolubles visibles à l'oeil nu présentes en suspension dans un liquide.

## **Code de la Santé Publique (CSP) :**

ce code détermine matériellement le champ du droit de la santé publique.

## **Valeur limite d'exposition professionnelle (VLEP) :**

Elle définit la concentration maximale d'un agent chimique dangereux dans l'air qu'un travailleur peut respirer au cours d'une journée de travail, soit 8 heures. La VLEP-8h pour l'amiante est de 10 fibres par litre.



### **Équipement de protection respiratoire (EPR) :**

tout type d'appareil ou de pièce faciale destinés à protéger une personne contre l'inhalation de substances dangereuses présentes dans l'air du lieu de travail ; en l'occurrence, l'amiante.

### **Matériaux et produits contenant de l'amiante (MPCA)**

### **Examen visuel des surfaces traitées (EVST) :**

contrôle de l'absence totale d'amiante à l'issue des travaux. Cet examen est réalisé par un bureau de contrôle certifié.

### **Cahier des clauses techniques particulières (CCTP) :**

document contractuel présentant les clauses techniques nécessaires à l'exécution du marché.

### **Cahier des clauses administratives particulières (CCAP) :**

document contractuel présentant les clauses administratives nécessaires à l'exécution du marché.

### **Décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) :**

document détaillant le montant d'un acte d'engagement dans le domaine du bâtiment et des travaux publics.

### **Bordereau de suivi des déchets amiante (BSDA) :**

document devant accompagner le transport de déchets amiantés.

### **Rapport de fin de travaux (RFT) :**

en fin de travaux, l'employeur établit un rapport contenant les documents règlementaires liés à ces travaux (PRA, mesures d'empoussièrement, CAP, BSDA, plans de localisation de l'amiante actualisés...).

### **Dossier des ouvrages exécutés (DOE) :**

document établi à l'achèvement des travaux de construction et remis au maître d'ouvrage, qui fait état de l'ensemble des travaux réalisés.

### **Dossier technique amiante (DTA) :**

document obligatoire destiné à organiser la prévention contre les risques liés à l'amiante et réalisé par un organisme certifié.

### **Évaluation des risques (EvR) :**

ensemble des méthodes consistant à quantifier et qualifier les dangers ; en l'occurrence, les dangers découlant de la présence d'amiante.

### **Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS) :**

La DREETS, sous l'autorité du préfet de région, pilote les grandes stratégies de l'Etat en matière d'accès et de maintien dans l'emploi, de lutte contre la pauvreté, d'insertion des publics précaires, de développement des compétences, de développement économique, d'accompagnement des entreprises, de politique du travail, de protection des consommateurs et de régulation des marchés.

### **Caisse d'assurance retraite et de santé au travail (CARSAT) :**

organisme du régime général de sécurité sociale de France métropolitaine ayant une compétence régionale.

### **Organisme professionnel de prévention du bâtiment et des travaux publics (OPPBTP) :**

groupe qui propose aux entreprises du BTP une gamme étendue d'outils pratiques, notamment d'analyse et d'évaluation des risques, pour leur permettre d'améliorer leur niveau de prévention.

### **Institut national de recherche et de sécurité (INRS) :**

organisme intervenant en lien avec les autres acteurs institutionnels de la prévention des risques professionnels et proposant des outils et des services aux entreprises, mais aussi aux salariés relevant du régime général de la Sécurité sociale.

### **DEMAT@MIANTE :**

Service en ligne adressé aux entreprises de désamiantage et consacré à la saisie de leurs plans de démolition, retrait et encapsulage (PDRE) ainsi que de leurs avenants afin de dématérialiser leurs transmissions à l'ensemble des destinataires mentionnés au Code du Travail.

### **Trackdéchets :**

Plateforme numérique développée par le Ministère de la Transition Écologique permettant de dématérialiser la traçabilité des déchets dangereux dans le but d'en simplifier la gestion.







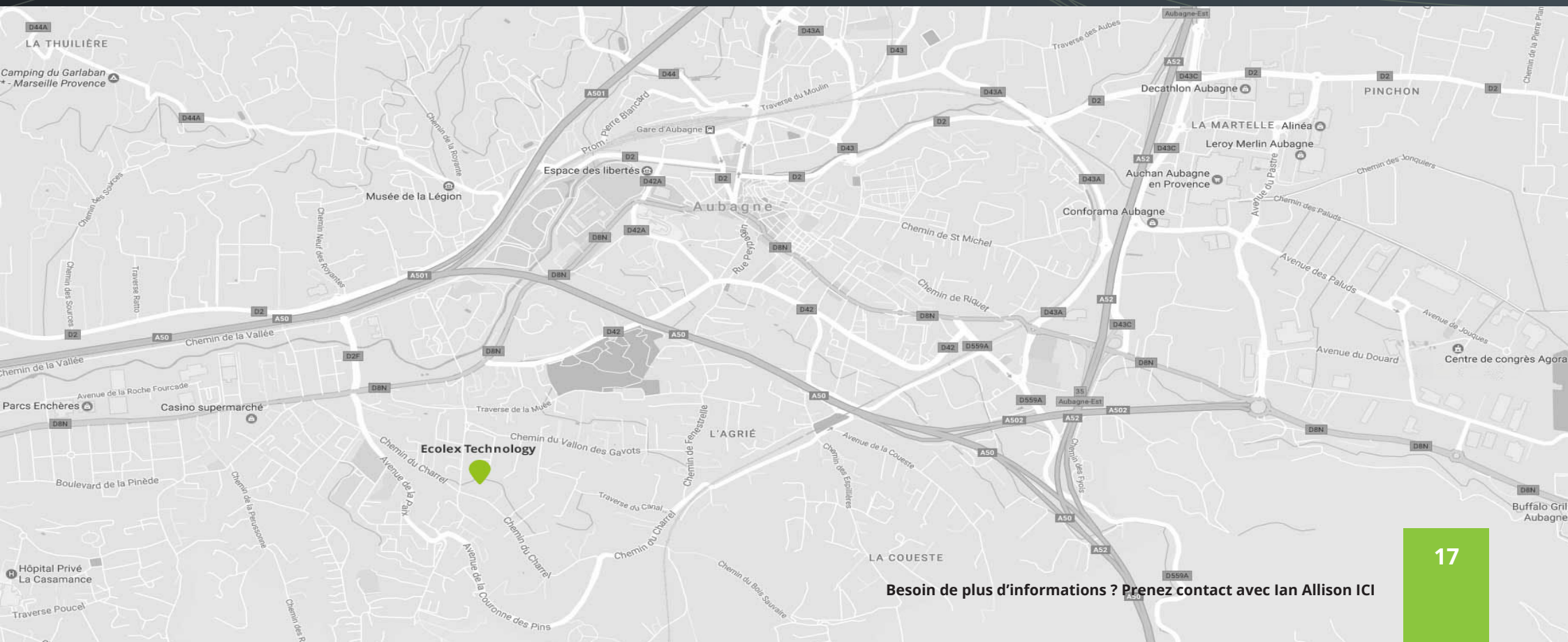
# Contact

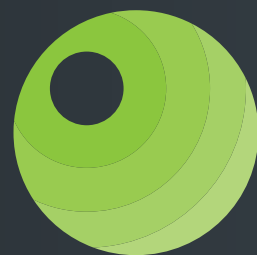
Ecolex Technologies  
500 avenue de la Roche Fourcade  
13400 Aubagne

04 42 18 58 19

info@ecolex.fr

Prendre rendez-vous 





**ecolex**  
la maîtrise du risque amiante



info@ecolex.fr | 04 42 18 58 19